

LE PROCÈS DES ATTENTATS DE JANVIER 2015 (16/24)

Ces indics qui ont armé Amedy Coulibaly

La cour d'assises spéciale ouvre cette semaine le chapitre de l'approvisionnement d'armes d'Amedy Coulibaly qui embarrasse les services de l'État. Les armes proviennent du trafic de deux indicateurs qui rendaient compte à la gendarmerie et à la police. Mediapart dévoile les « rapports de contact » de la gendarmerie avec l'un d'eux.

Karl Laske

30 septembre 2020 à 08h54

L'État français porte-t-il une part de responsabilité dans les attentats de Paris de janvier 2015 ? La question a de quoi faire sursauter, mais elle a déjà émergé ponctuellement devant la cour d'assises spéciale de Paris, s'agissant des défaillances des services de renseignement, de l'arrêt malencontreux des surveillances des suspects, ou encore de la lenteur à diffuser le portrait-robot d'Amedy Coulibaly après son identification à Montrouge.

Cette fois, la question va se reposer plus crûment, mercredi et jeudi, lors de l'examen par la cour des filières qui ont livré les armes permettant à Coulibaly de faire cinq morts et plusieurs blessés graves à l'Hyper Cacher de la porte de Vincennes, à Montrouge et Fontenay-sous-Bois.

Les armes du tueur ont en effet été fournies à des complices de Coulibaly par deux indicateurs inscrits au « registre des sources » de deux services d'enquête de l'État. Claude Hermant, militant identitaire et animateur de la Maison flamande, émergeait à la section de recherche (SR) de la gendarmerie de Villeneuve-d'Ascq depuis 2013, tandis que l'un de ses amis, Christophe Dubroeuq, videur de son métier, avait été présenté, mi 2014, à la direction interrégionale de la police judiciaire (DIPJ) de Lille, par l'ancien patron du SDIG, les ex-renseignements généraux du département, un ami. Dubroeuq se voit confier un téléphone de service pour joindre son officier traitant.

Tandis qu'Hermant s'emploie à « infiltrer » un réseau supposé de trafiquants et de braqueurs lillois qui comprend des relations de Dubroeuq – qui vont conduire à Coulibaly –, Dubroeuq le double en balançant son « trafic » aux policiers de la DIPJ, tout en dissimulant son propre négoce avec les mêmes acheteurs. Œil pour œil, dent pour dent... *A priori*, les policiers n'ont pas vu l'ombre d'un gendarme, et réciproquement. Pendant ce temps, des armes ont tranquillement cheminé des indics jusqu'à Coulibaly.



Claude Hermant. © DR

Si tous ignoraient la finalité des ventes qu'ils opéraient, Dubroeuq, dit « Monstro », a fait des déclarations troublantes lors de son interpellation par la police tchèque, le 17 avril 2015, à la frontière slovaque. Alors que des armes – des fusils-mitrailleurs Uzi et Scorpion VZ 61 – sont trouvées dans le coffre de sa voiture, Dubroeuq prétend qu'il a été « *infiltré dans un groupe d'extrémistes* ». Il parle de « *300 000 euros d'armes* » démilitarisées achetées à un magasin slovaque, où il vient justement de se procurer des armes. « *Je sais que le groupe qui a acheté ces armes les a débloquées et revendues par la suite aux islamistes* », déclare-t-il.

Il demande aussi aux enquêteurs tchèques de se mettre en relation avec l'ancien patron des RG lillois, le commissaire divisionnaire Philippe Patisson, coordinateur français du centre de coordination policière et douanière (CCPD) de Tournai, qui est au courant de tout.

Les deux indicateurs sont convoqués devant la cour, jeudi, avec des complices, ainsi que leurs anciens officiers traitants, pour confronter leurs versions des faits. Les gendarmes ont contesté avoir couvert un tel trafic, et donné leur accord pour « *l'infiltration* » d'un réseau, mais les documents déclassifiés et en partie caviardés, dévoilés ci-dessous par Mediapart, confirment la qualité d'informateur d'Hermant et la fréquence de ses contacts opérationnels avec eux.

L'institution judiciaire a fait comme si elle marchait sur des œufs. Ainsi, les faits de trafic d'armes pourtant apparus très vite dans le dossier sont restés disjoints des attentats. En procédure, la juge antiterroriste Nathalie Poux a attendu le 22 juin 2015 pour informer son collègue lillois de l'identification des armes qui lui est parvenue dès le 14 janvier. Les suspects n'ont été entendus pour la première fois par l'antiterrorisme qu'en décembre 2015, onze mois après les attentats...

C'est donc à Lille que les indics ont été poursuivis, et condamnés, pour les trafics d'armes, en octobre 2017, et ce par un tribunal présidé, ironie de l'histoire, par l'ancien juge antiterroriste Marc Trévidic... Hermant et Dubroeuq écopent respectivement de 7 ans et 4 ans de prison pour « *association de malfaiteurs en vue de préparation d'un délit* », « *acquisition et détention sans autorisation d'armes de catégories A et B* », et « *importation et détention de marchandises prohibées présentant un danger* » – une peine alourdie à 8 ans en appel pour Hermant.

Mais l'implication plus directe de Dubroeuq dans la remise des armes à des relations de Coulibaly change la donne. En 2018, l'indicateur est finalement réentendu et placé sous le statut de « *témoign assisté* » dans le dossier

des attentats. Un témoin l'identifie lors d'un contact avec l'un des hommes aujourd'hui dans le box, Mohamed Farès, et des « Parisiens » venus chercher des armes.

Dans leur ordonnance finale, les juges antiterroristes décident pourtant de sortir l'indicateur du dossier, au motif que « *les seules déclarations* » de deux mis en cause « *ne permettent pas d'envisager sa participation à l'association de malfaiteurs en vue de préparer des actes de terrorisme d'atteintes aux personnes* », « *aucun contact n'étant démontré entre lui et Amedy Coulibaly ou des proches de ce dernier* ».



Amedy Coulibaly, et l'une de ses armes, dans une vidéo tournée juste avant la prise d'otages. © DR

Officiellement, c'est à la suite d'un « *contrôle douanier* » et de la découverte « *fortuite* » d'armes dans des colis livrés à Lille, que Claude Hermant et sa femme sont interpellés le 20 janvier 2015. Lors de sa garde à vue, l'ancien militaire, gérant d'une friterie et d'un terrain de paintball, déclare spontanément qu'il a compris devant sa télévision que les armes qu'il a livrées durant l'automne 2014 à un homme qui cherchait des armes pour des braquages de centres-forts avaient atterri entre les mains d'un terroriste. Il l'identifie comme Samir Ladjali, un Roubaisien qui fait des marchés et de la boxe.

« *Les dernières actualités que l'on a pu voir sur nos télé, ces événements horribles, je parle bien des attentats de Paris, ont fait tilt dans ma tête*, déclare Hermant. *En détaillant ce qui a pu paraître dans la presse, et notamment le type d'armes cité, j'ai pris conscience que ces armes avaient pu être les armes que j'ai été amené à fournir à ce Samir.* »

En garde à vue, Hermant découvre que la DIPJ est « *sur lui* » depuis le mois de mai précédent. Il a été pris en filature. Samir a été pris en photo venant à son contact, dix mois auparavant. L'indicateur explique qu'il a rencontré le Roubaisien « *à l'occasion d'opérations d'infiltration pour le compte de la gendarmerie* ». Ce que les policiers n'avaient pas remarqué.

« Quand "Tof" m'a donné ces infos sur Hermant, moi j'ai balancé tout de suite »

« *Des commandes* » ont été passées, une « *première transaction a été faite* ». Hermant a noté la plaque d'immatriculation de son véhicule et l'a transmise aux gendarmes. « *Les gendarmes m'ont dit qu'ils prenaient en compte l'information et qu'ils allaient travailler dessus*, a-t-il poursuivi. *J'ai continué à faire des transactions avec,*

toujours pour le compte des gendarmes. [...]. Je lui ai fourni entre 40 ou 45 pièces. Pour moi, Samir est encore en possession de VZ 61, car il m'a demandé récemment 50 cartouches de 7,65 », précise-t-il.

Les livraisons avaient lieu sur le parking du Décathlon Campus à Villeneuve-d'Ascq. « C'était des remises de cartons de cul à cul des voitures a poursuivi Hermant. Je tiens à être précis, je n'avais qu'un seul et unique client. C'est ce Samir que j'ai reconnu sur cette photo. En moyenne, je lui vendais entre 600 et 800 euros la pièce en fonction de l'état neuf ou usagé. Un dernier colis est arrivé de la société AFG contenant 6 pièces. C'était une commande de Samir. Cette commande a eu lieu avant les faits marquants de Paris. Je tiens à vous dire que lorsque je lui ai demandé pour les faits de Paris, s'il était impliqué, il m'a dit qu'après cette dernière commande, il allait se mettre au vert. »

En garde à vue, Hermant demande l'audition des gendarmes, mais cette éventualité est écartée par leur hiérarchie. On saura plus tard que les services de sécurité ont fait le point sur l'affaire. *« J'ai eu connaissance de la procédure police contre Claude Hermant, le 22 janvier lors d'une réunion de chefs de service par l'intermédiaire du procureur de la République, expliquera le colonel Jérôme Pichard, chef de la SR de Lille, selon les notes d'audience du procès de 2017. C'est le DRPJ qui l'a annoncé. Si un enquêteur ne veut pas mettre son dossier en danger, je veux bien le comprendre. Mais c'est aux chefs de service de se voir entre eux. »*

Le colonel poursuit : *« Si M. Bricard [l'officier traitant d'Hermant - ndlr] n'est pas venu, c'est parce qu'on en avait débattu le 22 janvier. Il y a des questions de hiérarchie. Dans cette réunion, il a été entendu que les militaires seraient entendus dans la procédure selon un processus qu'on allait définir avec la direction centrale. Il y a le problème du confidentiel-défense, mais aussi le secret de l'instruction. Il y avait donc ces deux ambiguïtés dans l'audition immédiate des militaires. »*

Les gendarmes ne seront entendus qu'en avril 2015. Tout comme l'acheteur, Samir Ladjali, qui va soutenir avoir rendu à Hermant les armes qu'il lui remettait au fur et à mesure.

Faute de témoins, Claude Hermant signale ses échanges de courriels avec ses officiers traitants. Ces mails sont explicites (*voir des extraits ci-dessous*). Hermant y parle de l'intérêt des « infiltrations » sans être contredit. Il transmet des immatriculations qui sont vérifiées. En mai 2014, il mentionne la firme slovaque AFG qui *« livre des armes qui ensuite suivent un circuit de remilitarisation et finissent dans les quartiers »*. En novembre 2014, l'adjudant-chef Laurent Bricard, dit « Lolo », annonce qu'il a *« vu avec (sa) hiérarchie »*. *« Nous sommes partants pour les deux dossiers que tu nous as présentés (armes Charleroi / motards Lille) »*, écrit le gendarme, encourageant l'indic à lui envoyer ses rapports.

de claude

7 messages

Claude Hermant <hermant.do@██████████>

7 mai 2014 17:35

À : laurent ██████████@gendarmerie.interieur.gouv.fr

pour notre centre fort voila les deux immat

bw 578 ██████ (sure)

ou bx 997 ██████ ou bv 997 ██████

si pas concluant j'organise une autre surveillance plus serré pour récupérer plaque et modèle voiture exact ; j'ai rdv normalement ce weekend. si on fait "match" montre moi la fiche "pol" antropo de l'individu je te confirmerai la tronche. te ferai rapport détaillé après le prochain rendez vous.

confirme réception et intention pour Patrick ██████████

cdlt claude

██████████ Laurent ██████ (DAB SR LILLE-VILLENEUVE-D-ASCQ)

9 mai 2014
09:32

<laurent ██████████@gendarmerie.interieur.gouv.fr>

À : Claude Hermant <hermant.do@██████████>

merci claude,
les immat ne correspondent pas à des maghrébins
laurent

Le 07/05/2014 17:35, Claude Hermant a écrit :

Claude Hermant <hermant.do@██████████>

9 mai 2014 13:16

À : '██████████ Laurent ██████ (DAB SR LILLE-VILLENEUVE-D-ASCQ)' <laurent ██████████@gendarmerie.interieur.gouv.fr>

re laurent , quand peux t'on se voir pour établir un plan ? les immat sont bien celles avec lesquelles ils se déplace y a t'il des casiers jud au bout de ses immats ?

Claude Hermant <hermant.do@██████████>

24 mai 2014 08:50

À : '██████████ Laurent ██████ (DAB SR LILLE-VILLENEUVE-D-ASCQ)' <laurent ██████████@gendarmerie.interieur.gouv.fr>

re Laurent, deux docs à travailler . sinon tout va bien et vous ?

nom : ██████████

prenom : nicolas

██████████ wingle (62)

adresse ou afg livre des armes qui ensuite suivent un circuit de remilitarisation et finissent dans les quartiers .

en pièce jointe

la ci utilisé et un bout de bon d'ordre d'afg slovenie pour une livraison dans le mois d'avril ou début mai .

je te vois rire je sais mais ce n'est pas une blague amitié claude. g réussi avec des progs de merde à lire les infos du bon d'ordre. vs allez je pense vu vos moyens a faire mieux que moi . claude

██████████ Laurent ██████ (DAB SR LILLE-VILLENEUVE-D-ASCQ)

19 novembre 2014
11:49

<laurent ██████████@gendarmerie.interieur.gouv.fr>

À : Claude Hermant <hermant.do@gmail.com>

salut claude, peux t-on se voir cette semaine à bientôt lolo

ps : j'ai laissé un message sur ton portable

rens

1 message

██████████ Laurent ADC (DAB SR LILLE-VILLENEUVE-D-ASCQ)

21 novembre 2014
08:47

<laurent ██████████@gendarmerie.interieur.gouv.fr>

À : Claude Hermant <hermant.do@██████████>

salut Claude,
nous avons vu avec notre hiérarchie,
nous sommes partant pour les deux dossiers que tu nous as présentés (armes charleroi / motards lille)
tu peux donc m'envoyer tes rapports quand tu veux et continuer dans ce sens
amicalement
laurent

Stockés sur une clé USB « vérolée », les rapports d'Hermant aux gendarmes ne seront pas retrouvés. Le ministre de l'intérieur, Bernard Cazeneuve, s'opposera à la demande de déclassification des rapports de contact avec la source, en juin 2015, avant de finalement accepter une nouvelle demande, en janvier 2016.

Bien que caviardés, les rapports de la source « HE CL », que nous reproduisons en intégralité ci-dessous, relatent en premier lieu les informations communiquées par Hermant au sujet d'un trafic de fusils-mitrailleurs SIG calibre 7,5 d'ancienne génération de l'armée suisse. À cette occasion, il présente un exemplaire du fusil devant l'adjudant Joël Ammeloot et un douanier. « 25 armes auraient été vendues dans le quartier de Lille Sud, 15 en région dunkerquoise, 20 seraient parties en Belgique », notent les gendarmes, qui obtiennent l'ouverture d'une enquête par la JIRS de Lille et provoquent un vaste coup de filet en décembre 2013. L'informateur reçoit deux mille euros pour sa collaboration dans ce dossier, le 21 mars 2014.

En février 2014, l'un des rapports de la SR confirme aussi qu'Hermant fait bien remonter ses informations sur les armes neutralisées vendues par la firme slovaque. Il en localise les revendeurs, et précise que « la neutralisation consiste en un système qui est rapidement démontable » : « la source effectue des recherches sur cette information ».

Hermant communique aussi à plusieurs reprises des informations au sujet « d'un ancien fonctionnaire de police » qui « vendrait des armes de catégories A ». Cet ancien de la Brigade de répression du banditisme (BRB), Gérald Kalinowski, dit « Kali », affilié au club de tir d'Haubourdin, est particulièrement visé par un rapport du 7 mars, qui souligne son « implication importante » dans le trafic d'armes de la région. « Ce trafic dure depuis un moment, et porte sur des armes de collection neutralisées ou non. » En outre, l'individu est « en contact avec des groupes de skinheads et néonazis régionaux ». Et « Kali » est assez proche de Dubroeuq.

🔍 ☰

D10286/14



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE L'OUTRE-MER
ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

RAPPORT DE CONTACT				
GDH	Traitant 1	Unité	Traitant 2	Unité
Le 13 Mars 2013	A/C AMMELOOT	SR LILLE	A/C BRICARD	SR LILLE

PSEUDO SOURCE	
Inscription en cours	HE CL

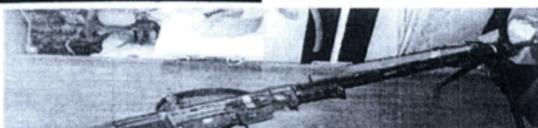
OBJET	Renseignements sur trafic d'armes
	<small>circonstances du contact - personnes présentes - lieu - nature de la conversation - attitude - modalités - instructions données - observations</small>

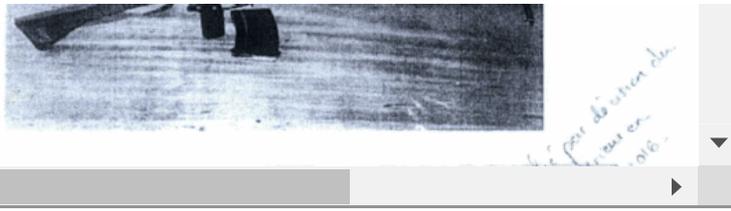
Le 13 mars 2013 à 14 heures 00, nous rencontrons notre source à LOMME

Lors de cette rencontre, la « source » nous indique que 60 fusils mitrailleurs de marque SIG calibre 7,5, ancienne génération de l'armée Suisse et munitions (Photo jointe) auraient été livrées dans la région via le réseau de [REDACTED]

25 armes auraient été vendues dans le quartier de LILLE SUD, 15 en région DUNKERQUOISE, 20 seraient parties en Belgique à ANVERS

Les armes auraient été vendues au prix de 3 500,00 euros pièces et proviendraient de Suisse. A leur arrivée, les armes auraient été stockées chez un tatoueur [REDACTED]





Les "rapports de contact" établis par la section de recherche de la gendarmerie après avoir vu Claude Hermant. © DR

Coincidence ou pas, Christophe Dubroeuq entre en contact au même moment avec la PJ de Lille pour dénoncer Hermant.

Entendu par la suite, l'enquêteur de la PJ Olivier Merai expliquera avoir fait la connaissance de « Monstro » le 26 mars 2014. C'est le commissaire divisionnaire Patisson qui l'introduit, en présence du patron de la BRB lilloise. « M. Patisson indique au service qu'il veut présenter M. Dubroeuq », raconte Merai. La rencontre a lieu au domicile de Patisson. Un lieu « *surprenant* » pour présenter une source, convient-il. C'est que Patisson considère Dubroeuq, qu'il appelle « Tof », comme un ami plus qu'une source. « *Quand "Tof" m'a donné ces infos sur Hermant, moi j'ai balancé tout de suite*, a-t-il expliqué à Mediapart. *Mais leur traitement et la stratégie adoptée, je les ignore.* »

« M. Patisson nous dit que M. Dubroeuq a des informations à nous communiquer sur le trafic d'armes concernant Hermant, en nous disant que la friterie de la rue de Solférino sert de lieu de stockage des armes. » Les informations de Dubroeuq sont « *prises en compte* » dès le 27 mars : « *On inscrit M. Dubroeuq sur le registre des sources.* »

« *Je lui dis qu'on travaille ensemble parce que j'ai besoin d'information*, poursuit le policier entendu en janvier 2017. *Je lui dis que le fait d'être inscrit n'est pas un passe-droit. Il a l'air de comprendre.* »

Dubroeuq dispose d'un téléphone de service pour ses contacts téléphoniques avec le policier, et leurs rendez-vous ont lieu au cimetière de l'Ouest, proche de son domicile. Cette fois, il n'y a pas de trace écrite de ces rencontres : « *C'était juste oral.* »

« *Il me précisait que la friterie servait de lieu de vente mais que parmi les personnes qui venaient acheter des armes, il y avait un Samir* », poursuit l'enquêteur.

Ce que le policier ignore, c'est que l'indicateur a lui-même « *présenté* » auparavant Samir Ladjali à Claude Hermant. « *À aucun moment* », il ne l'en avait informé.

« C'est un jeune du boulevard de Metz qui m'a pris avec lui en voiture et m'a emmené à Roubaix pour rencontrer Samir Ladjali, a expliqué Dubroeuq, lors d'une audition en 2016. J'ai discuté avec et j'ai pris un rendez-vous pour le présenter à Claude. [...] Samir Ladjali cherchait de grosses quantités d'armes en état de fonctionnement, il ne m'avait pas dit de quel type et ce qu'il voulait en faire. »

« Dans tous les quartiers de Lille, qui vend des armes ? C'est Tof à ma connaissance »

Dubroeuq dénonce donc un trafic qu'il a finalement lui-même mis en place... Hermant croit flairer le bon dossier et communique aux gendarmes les plaques d'immatriculation de la voiture de Ladjali et ses lieux de rendez-vous avec lui. Il lui *« injecte »* des armes commandées sur Internet par sa société à compter du mois de juillet 2014. La PJ obtient ses premières images des suspects.

« La totalité de ce qui arrivait d'AFG était pour lui [Ladjali – ndlr], a certifié Hermant lors de son procès. C'était toujours le même mode opératoire. Un endroit était choisi en discussion avec les gendarmes, près du Décathlon, allée numéro 9, car il y a des caméras de surveillance. Pour prévenir Ladjali, on avait un système de galet retourné. Il savait que c'était le lendemain midi [...] Le but était de laisser des preuves de la livraison. Ils m'ont dit qu'ils avaient des contacts avec la sécurité de Decathlon et qu'il fallait que je prévienne quand ce serait livré. J'envoyais des SMS. »

L'indicateur souligne qu'il avait vécu la même chose dans le dossier des armes suisses. *« C'est pareil, ils assistaient à des livraisons dans les cimetières, mais ils ont attendu longtemps avant d'agir. Moi, j'ai fait le "taf" comme il fallait. »*

L'épouse d'Hermant précise aussi qu'un feu vert des gendarmes est intervenu sur « la méthode » – leur condition étant de procéder aux achats à travers la société de paintball. Aucune confirmation n'en a été retrouvée. Lors de l'enquête parisienne, l'un des prévenus a révélé que durant l'été 2014, un transport d'armes venant de Lille avait échappé de justesse à un contrôle de gendarmerie, à un péage, grâce à une voiture ouvreuse, mais aucun lien n'a émergé avec l'opération d'Hermant.

« S'ils disent qu'on ne se voyait pas souvent, c'est en présence physique, mais avec M. Bricard, c'était 50-60 SMS par semaine, précise Hermant. Et tout cela disparu le jour de mon interpellation. Tout cela a disparu ainsi que d'autres choses. »



Une image de la surveillance de la frieterie de Claude Hermant, sur laquelle apparaît Samir Ladjali (à gauche). © DR

Pour nourrir le dossier de la PJ, Dubroeuq conduit aussi au cimetière de l'Ouest un autre témoin, mis en cause par la suite, Antoine Denevi, ancien responsable du groupe d'extrême droite dissout Troisième Voie dans le Nord-Pas-de-Calais, qui accuse Hermant de trafic d'armes à son tour. Il dit avoir vu des armes dans la frieterie où il a travaillé près de deux mois. Hermant l'accuse d'avoir cambriolé un conteneur avec son matériel de paintball, des casques et des gilets tactiques, identiques à celui qu'Amedy Coulibaly endossera au moment de son attaque de l'Hyper Cacher.

Après ses confidences au cimetière, Antoine Denevi est entendu une seconde fois sur procès-verbal par Olivier Merai, et il explique précisément la remilitarisation des fusils slovaques, selon un mode d'emploi qui sera validé par les experts de la police scientifique. En réalité, il apparaît lui-même derrière plusieurs commandes d'armes démilitarisées en Slovaquie passées par des prête-noms. Il est aussi en relation avec le collectionneur et trafiquant belge Patrick Halluent, important client d'AFG, et dont l'un des fusils-mitrailleurs sera retrouvé dans l'Hyper Cacher. Hermant avait accompagné Denevi chez le Belge pour un achat d'armes en début d'année. Puis il en avait rendu compte aux gendarmes, dans un courriel récapitulatif, le 24 mai.

Après quelques semaines de surveillance, la DIPJ semble finalement oublier le dossier durant plusieurs mois jusqu'aux attentats de Paris. Ce sera un sujet d'étonnement au tribunal. « *Je ne sais pas ce que faisait la police, commentera Hermant. Il n'y a rien. Je n'ai pas été au courant de contacts entre la police et la gendarmerie me concernant. Cela s'est peut-être fait, ce qui donnerait l'explication du ralentissement ou de la non-intervention, mais je n'en sais rien.* »

Lors du procès de 2017, le colonel Jérôme Picard a précisé « *qu'une information avec du trafic d'armes, c'est une priorité nationale, et on ne peut pas passer au travers* ». « *Ce n'est pas les agents qui ont eu le renseignement avec M. Hermant qui vont faire les vérifications. Cela peut être d'autres militaires* », a-t-il ajouté, sans préciser son propos.

Dubroeuq lui, n'est pas inquiet par la PJ. Le 4 avril 2015, alors qu'il prépare un nouveau voyage en Slovaquie pour y chercher des armes, il appelle « Phil », le commissaire Patisson, et il lui annonce « *l'histoire d'Olivier* », l'enquêteur

de la PJ, « *qui a été muté en deux jours en Normandie* ». L'indic est sur écoute, et il annonce au commissaire que « *Gérald* », « *le gros flic* », a été perquisitionné chez lui.

« Il m'a dit qu'il a fait une garde à vue, et comment il flippe, dit Dubroeuq. Il est en panique. Il est malade depuis 4-5 jours. Je dis faut arrêter, gros. Claude Hermant, il a dit que c'était lui le chef de réseau des armes. [...] Donc Gérald serait le chef de réseau. En vérité, il balance tous les mecs qui l'ont balancé, qui se sont embrouillés avec lui. Donc tu vois Sébastien, Antoine, Gérald, moi, puis je sais pas qui, les autres je les connais pas... Donc on était tous ensemble. On trafiquait tous les armes ensemble et avec Samir. Ha oui. C'est celui qui a acheté. Samir. »

Dubroeuq regrette amèrement que la PJ soit restée bras croisés quand il croyait lui apporter Hermant sur un plateau. « *À la PJ de Lille, ils sont tout le dossier de A à Z avec les noms, les détails, tout, la totale, donc soit les mecs de Lille, ils sont mouillés avec Claude, ils recevaient des pots-de-vin à haut niveau. Soit il les a mis en porte-à-faux* », déclare-t-il.

Le 16 avril 2015, la police tchèque interpelle Dubroeuq avec de nouvelles armes. Il apporte ainsi la preuve que l'indicateur de la police était au cœur du trafic qu'il dénonçait. Quelques jours après, le 27 avril, Samir Ladjali est finalement placé en garde à vue, puis écroué, trahi par les photos d'armes prises par un ami à son domicile. Trois mois après les attentats, un an après être apparu dans la radar de la PJ et de la gendarmerie.

Interpellé à Malaga où il s'était mis au vert, Antoine Denevi est poursuivi à son tour, un an plus tard, en avril 2016. Sur un forum, il avait demandé l'un de ses amis de vérifier s'il n'était « *pas recherché* ». « *Normalement, je suis passé au travers des mailles du filet, mais je préfère être sûr.* » Il qualifie Claude Hermant « *d'arroseur arrosé* » : « *On lui a appliqué ses règles.* » Lors de ses interrogatoires, il va prétendre avoir acheté des armes démilitarisées pour le compte de... Dubroeuq.



Amedy Coulibaly, dans son appartement de Gentilly, avec un gilet pare-éclat du même type que ceux détenus par Claude Hermant. © DR

Pour s'y retrouver dans ce labyrinthe d'indicateurs, et juger le trafic d'armes, le tribunal correctionnel présidé par Trévidic expliquera, en 2017, « *qu'il s'agit en réalité de plusieurs associations de malfaiteurs et non pas d'une seule* ». Il juge que tous, Hermant, Dubroeuq et Deveni, ont concouru à « *une entente* » en vue d'importer les armes

slovaques, « *puis de les écouler, après remilitarisation* ». Il pointe une association de malfaiteurs autour d'Hermant, pour 173 armes commandées, une autre autour de Denevi, pour 14 armes remilitarisées, et une troisième autour de Dubroeuq, pour 10 armes.

Le Tribunal estime qu'Hermant « *vendait des armes remises en fonctionnement* », contrairement à ce qu'il a soutenu, « *seule la militarisation permettait de rendre ce commerce rentable en revendant ces armes à un prix beaucoup plus élevé que leur prix d'achat* ».

« *La qualité d'informateur de Claude Hermant et de Christophe Dubroeuq ne fait pas de doute, relève encore le jugement. Le point débattu à l'audience a été de déterminer si les agents de l'État leur ont demandé de commettre des infractions pénales telles que l'importation, l'acquisition, la détention ou encore la cession d'armes classées en catégories A ou B. Force est de constater qu'une telle demande d'un agent de l'État, à supposer qu'elle ait existé, ne change rien à la qualification pénale des faits.* »



Les forces de l'ordre se préparent à l'assaut lors de l'attaque du magasin Hyper Cacher par Amedy Coulibaly

Une fois close l'enquête lilloise, l'enquête antiterroriste rebondit pourtant sur les armes livrées à Coulibaly, et le rôle de Dubroeuq dans l'affaire.

Début juillet 2017, la police scientifique identifie en effet l'empreinte génétique d'une nièce de Samir Ladjali, Amel Bendridj sur un Tokarev TT33 de Coulibaly, « *au niveau de la partie inférieure intérieure de la carcasse au niveau de la crosse du pistolet* ». Elle n'avait fait que toucher l'arme ramenée par son frère Souliman.

Et ce rebondissement conduit Souliman Bendridj à rompre le silence. L'arme lui a été prêtée, dit-il d'abord, par un certain « Gégé », dit encore « Tof »... l'indicateur de la PJ lilloise, l'ami du commissaire Patisson. « *À Lille, il n'y en a pas dix qui vendent des armes, lui, c'est-à-dire Tof et qui ? Dans tous les quartiers de Lille, qui vend des armes ? C'est Tof à ma connaissance* », explique Bendridj.

Bendridj n'avait pas pu se payer l'arme et l'avait donc rendue à Dubroeuq. Lorsqu'il l'avait rendu, boulevard de Metz, il avait vu Dubroeuq aller au contact de deux Parisiens, venus dans deux voitures immatriculées en région

parisienne, puis se rendre avec eux dans une cave et en ressortir avec des sacs, rangés dans la Clio. Les Parisiens étaient repartis vers l'autoroute, guidés par Dubroeuq et Bendridj.

Bendridj précise par la suite que son beau-frère, Mohamed Farès, un trafiquant de stupés connu à Lille, était l'homme « *qui avait amené les Parisiens* » et qu'il lui avait confirmé qu'ils étaient venus acheter des armes. Dubroeuq lui avait montré « *un pistolet, une mitraillette et un gilet* » en présence de son beau-frère. Les enquêteurs ne tardent pas à découvrir que Farès est lié à un ou plusieurs proches de Coulibaly, en premier lieu Saïd Makhoulouf, dont on a retrouvé l'ADN sur la lanière du Taser du tueur de l'Hyper Cacher, et qui travaille dans la société de son père à Vitry-sur-Seine.

La téléphonie fait aussi apparaître plusieurs voyages éclair de Makhoulouf accompagné d'un autre prévenu, Amar Ramdani, dans la région lilloise, puis à Roubaix. Tout en contestant le récit de son beau-frère, Farès se souvient de les avoir reçus chez lui pour « *parler de la pluie et du beau temps* ».

Il avoue aussi avoir servi d'intermédiaire entre Dubroeuq et un trafiquant venant de l'Essonne qui cherchait une kalachnikov. « *L'arme que Coulibaly a eue, elle est passée de Christophe à un gars qui vient du 91* », déclare-t-il aux policiers avant de réaliser qu'il en a trop dit et de se rétracter en partie.

Les prévenus pourraient en dire plus devant la cour d'assises spéciale, jeudi, à l'occasion de la comparution des indicateurs lillois.

Karl Laske

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Direction éditoriale : Stéphane Allières et Carine Fouteau

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

RCS Paris 500 631 932.

Numéro de CPPAP : 1224Y90071

N° ISSN : 2100-0735

Conseil d'administration : Fabrice Arfi, Jean-René Boisdrion, Carine Fouteau, Edwy Plenel, Sébastien Sassolas, James Sicard, Marie-Hélène Smiéjan.

Actionnaires directs et indirects : Société pour l'Indépendance de Mediapart, Fonds pour une Presse Libre, Association pour le droit de savoir

Rédaction et administration : 127 avenue Ledru-Rollin, 75011 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Propriétaire, éditeur, imprimeur : Société Editrice de Mediapart

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonnés de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse :

serviceabonnement@mediapart.fr ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 11 place Charles de Gaulle 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 127 avenue Ledru-Rollin, 75011 Paris.